

Accordant au Conseil d'Etat un crédit additionnel CHF 5'810'000.- pour financer les dépenses supplémentaires nécessaires à la poursuite du chantier de l'Unithèque sur le campus de l'Université de Lausanne

du 24 mai 2022

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit additionnel de CHF 5'810'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les dépenses supplémentaires nécessaires à la poursuite du chantier de l'Unithèque sur le campus de l'Université de Lausanne.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et sera amorti en 23 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 24 mai 2022.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

L. Cretegy

I. Santucci

Date de publication : 3 juin 2022

Délai référendaire : 12 août 2022